

## Lancement du FCPI ALTO Innovation 2021

Paris, le 19 octobre 2021 - Eiffel Investment Group, spécialiste du financement des entreprises, annonce le lancement et l'ouverture à la souscription du FCPI ALTO Innovation 2021. Il s'agit du 46<sup>ème</sup> fonds de la gamme ALTO et du 33<sup>ème</sup> FCPI lancé par l'équipe de gestion qui continuera d'appliquer sa stratégie d'investissement historique consistant à financer les petites et moyennes sociétés européennes innovantes.

A l'occasion de ce lancement, Huseyin Seving, Directeur de la Distribution, déclare : « ALTO Innovation 2021 s'inscrit dans la lignée des précédents FCPI lancés par notre Groupe et s'appuiera sur notre expertise de 20 ans dans l'investissement au sein des sociétés innovantes et du tissu économique européen. Ce nouveau fonds déploiera ainsi une approche d'investissement, à la fois pragmatique et innovante, ayant déjà permis de rembourser 25 FCPI à nos souscripteurs sur les 32 lancés depuis 2001. »

### Un accès direct aux entreprises européennes les plus innovantes<sup>1</sup>

---

Le FCPI ALTO Innovation 2021 ciblera en priorité les entreprises dont les produits et services innovants disposent de débouchés importants sur des marchés de niche internationaux. Pour identifier ces entreprises, les gérants du fonds déploieront leur approche de terrain qui les conduit à rencontrer chaque année plusieurs centaines de sociétés innovantes en France, en Allemagne, au Royaume-Uni, en Scandinavie et de façon opportuniste dans les pays d'Europe du Sud (Italie, Espagne...). ALTO Innovation 2021 permettra ainsi aux investisseurs d'accéder à une classe d'actifs différenciante.

### Un fonds qui soutient l'économie de demain

---

Le fonds investira majoritairement dans des entreprises des secteurs<sup>2</sup> des technologies de l'information, des télécommunications, de l'électronique, des sciences de la vie ou des nouvelles applications industrielles.

Il participera ainsi au financement de l'économie réelle en favorisant l'essor d'entreprises innovantes dans des secteurs qui sont aujourd'hui au cœur des plans de relance en Europe.

### Une réduction de 22% d'IR et une exonération des plus-values à l'échéance<sup>3</sup> en contrepartie d'un risque de perte en capital

---

ALTO Innovation 2021 est un Fonds Commun de Placement dans l'Innovation qui sera investi à hauteur de 88% dans des entreprises innovantes européennes. Il offre aux investisseurs une réduction d'impôt sur le revenu de 22% du montant investi (hors droits d'entrée) en contrepartie d'un risque de perte en capital, dans la limite d'un investissement de 24 000 € pour un couple soumis à imposition commune et de 12 000 € pour une personne seule. A la sortie, le souscripteur bénéficiera d'une exonération des revenus et des plus-values (hors prélèvements sociaux) sous conditions de respect des quotas d'investissement par le Fonds et des conditions de détention et de conservation des parts par le souscripteur.

Source : <sup>1</sup> Selon l'appréciation de la société de gestion.

<sup>2</sup> Les exemples de secteurs innovants ou de zones géographiques mentionnés ne présagent pas des investissements futurs du fonds.

<sup>3</sup> Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque souscripteur et est susceptible d'être modifié postérieurement à la date d'édition de ce communiqué (19 octobre 2021). Les avantages fiscaux sont acquis sous condition de conservation des parts pendant 5 ans minimum. Toutefois, la durée de blocage des avoirs prévue dans le règlement du fonds est de **7 ans minimum** (soit jusqu'au 01/01/2029 minimum) et jusqu'à 9 ans (soit jusqu'au 01/01/2031) sur décision de la société de gestion, sauf cas de

rachat anticipé prévus par le règlement du fonds (décès, invalidité, licenciement). Il convient de se reporter, préalablement à la souscription, aux documents d'information légaux (Prospectus, DICI, dernier rapport annuel). Le détail des frais et rémunérations relatifs à la commercialisation du présent produit est disponible sur simple demande auprès de la Société de Gestion ou en accédant librement à notre site internet : [www.eiffel-ig.com](http://www.eiffel-ig.com)

## Caractéristiques du FCPI ALTO Innovation 2021

- Code ISIN : FR00140044F8
- Période de souscription : jusqu'au 31/12/2021 pour bénéficier de la réduction d'impôt au titre des revenus 2021.
- Valeur de la part : 100€
- Minimum de souscription : 15 parts
- Valorisation : Semestrielle
- Dépositaire : Société Générale
- Rachats : Non autorisés pendant la durée de vie du fonds (y compris pendant les périodes de prorogation de la durée de vie du fonds) sauf cas légaux prévus dans le règlement.
- Durée de blocage : 7 ans (soit jusqu'au 01/01/2029) et jusqu'à 9 ans (soit jusqu'au 01/01/2031) sur décision de la société de gestion, sauf cas légaux prévus par le règlement du fonds.

## Informations réglementaires

Les frais du Fonds comprennent :

Catégorie agrégée de frais	Taux maximaux de frais annuels moyens (TFAM maximaux) *	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximum*	Dont TFAM distributeur maximum*
Droits d'entrée et de sortie	0,56%	0,56%
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	3,33%	1,20%
dont frais de constitution	0,05%	-
dont frais non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	0,30%	-
dont frais de gestion indirects	0,25%	-
Total	3,89%	1,76%

\* Calculés sur la base de la durée de vie du Fonds, y compris ses éventuelles prorogations. Le détail des frais et rémunérations relatifs à la commercialisation du présent produit est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

Tableau récapitulatif présentant la liste des autres FCPI et FCPR précédents gérés par Eiffel Investment Group relatif au quota d'investissements éligibles :

Dénomination	Année de création	Pourcentage de l'actif éligible prévu dans le règlement du Fonds	Pourcentage de l'actif éligible à la date du 31/12/2020	Date à laquelle le quota d'investissement en titres éligibles doit être atteint
Europe ALTO Innovation 2013	2013	60%	N/A en préliquidation	30/06/2016
Fortune Europe 2014	2014	100%	N/A en préliquidation	30/09/2017
FCPI Objectif Europe	2014	70%	72,66%	30/06/2018
FCPI Fortune Europe 2015	2015	100%	100%	31/12/2018
FCPI InnovALTO 2015	2015	70%	73,30%	30/06/2019
FCPI Fortune Europe 2016-2017	2016	100%	100%	23/12/2019
FCPI InnovALTO 2017-2018	2017	70%	48,78%	30/06/2021
FCPR ALTO Avenir	2018	50%	60,59%	31/12/2019
ALTO Innovation 2019	2019	70%	11,67%	30/06/2023
ALTO Innovation 2020	2020	88%	0%	30/06/2024

Avertissement US Person : la souscription des parts du fonds est réservée uniquement aux investisseurs n'ayant pas la qualité de « US Person » (telle que cette expression est définie dans la réglementation financière fédérale américaine) et dans les conditions prévues par le prospectus du fonds. La définition des « US Persons » est disponible sur notre site [www.eiffel-ig.com](http://www.eiffel-ig.com) (traduction française non officielle).

**Avertissement :** Nous attirons votre attention sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de 7 années, sauf cas légaux prévus par le règlement du fonds, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2029 minimum, prorogeable deux fois un an sur décision de la société de gestion, soit au plus tard jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2031. Le fonds commun de placement dans l'innovation (FCPI), catégorie de fonds commun de placement à risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ces FCPI décrits à la rubrique « profil de risque » du document d'information clé pour l'investisseur. Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

\*\*\*

#### **A propos d'Eiffel Investment Group**

Eiffel Investment Group est un gérant d'actifs spécialisé dans le financement des entreprises. Le groupe gère désormais plus de trois milliards et demi d'euros et propose aux entreprises une gamme étendue de solutions de financement, en dettes et en fonds propres, privés et cotés. Le groupe, qui dispose de fonds propres importants, a mis en place une infrastructure institutionnelle et assure un très fort alignement d'intérêt avec les investisseurs institutionnels clients des fonds. Eiffel Investment Group est une société indépendante, détenue par son équipe aux côtés d'Impala.

Plus d'informations sur : <http://www.eiffel-ig.com/>

Suivez Eiffel Investment Group sur Twitter @eiffel\_ig.com

#### **Presse :**

Samuel Beaupain - 06 88 48 48 02 - [samuel@edifice-communication.com](mailto:samuel@edifice-communication.com)



#### **Eiffel Investment Group :**

Huseyin Seving - 06 60 02 02 44 - [huseyin.seving@eiffel-ig.com](mailto:huseyin.seving@eiffel-ig.com)

[www.eiffel-ig.com](http://www.eiffel-ig.com) - [www.altoinvest.fr](http://www.altoinvest.fr)

SGP agréée par l'AMF le 01/09/2010 - n° GP 10000035

Membre de [Finance For Tomorrow](#)